Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 09 juin 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Compte-rendu de Monsieur le Maire au Conseil en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

N° 082/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 juin deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Manuel VICENTE, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Françoise MEDECIN, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Michel FRANCOISE, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Aurore FONTANEL a donné procuration à Frédéric SANCHEZ
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Charline SANSAN a donné procuration à Marie-Ange PRADO
Mélanie SERRES-SOLANO a donné procuration à Nicolas LACOMBE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Evelyne CASEROTTO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Françoise MEDECIN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 09 juin 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : LACOMBE Nicolas

Par délibération n°027/2026 du 20 mars 2026, vous avez délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de compétences, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
L'usage de cette délégation doit faire l'objet d'une information par le Maire lors de la plus proche des séances obligatoires de l'Assemblée Délibérante.

OBJET	DATE DECISION	DESTINATAIRE	CODE POSTAL	MONTANT €
Prestation de service pour reconnaissance en limite du parcellaire cadastral situé rue des Chardonnerets	22/04/2026	PANGEO CONSEIL	47600 NERAC	1 140 € TTC
Mission d'accompagnement pour le diagnostic des bases fiscales des locaux professionnels	22/04/2026	ECOFINANCE	31702 BLAGNAC	40% de l'augmentation des ressources fiscales consécutives à l'optimisation des bases+ 5 000 € d'honoraires sans que le tout puisse dépasser 39900 € HT
Mission d'accompagnement pour le diagnostic des bases fiscales des locaux d'habitation	22/04/2026	ECOFINANCE	31702 BLAGNAC	40% de l'augmentation des ressources fiscales consécutives à l'optimisation des bases+ 6 000 € d'honoraires sans que le tout puisse dépasser 39900 € HT
Tarifs 2026 des animations du Château-Musée	29/04/2026	VILLE DE NERAC	47600	Cf. la décision
Tarifs 2026 boutique Château-Musée	12/05/2026	VILLE DE NERAC	47600	Cf. la décision
Mission topographique rue Nazareth	22/05/2026	PANGEO CONSEIL	47600 NERAC	2 400 € TTC
Mission de maîtrise d'œuvre VRD pour l'intégration d'une zone PAV sur les Allées du Centre	22/05/2026	AC2i PASCUAL BET	47000 AGEN	11 370 € TTC

- Le Conseil municipal **PREND ACTE, A L'UNANIMITE**, de ces informations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le

Et de la publication à Nérac le

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance